



SUISSE JUNIOR

CHALLENGE

Juillet 2014

Contenu

1.	Catégories d'âge	2
2.	Droit de participation	2
3.	Eliminatoires et tournoi final	2
	3.1 Qualification locale	2
	3.2 Tour intermédiaire régional	3
	3.3. Finale nationale.....	3
4.	Organisation de la finale nationale	3
5.	Système de jeu	4
6.	Le Suisse Junior Challenge en résumé.....	5

1 Catégorie d'âge

Le Suisse Junior Challenge (SJC) se déroule en une catégorie d'âge. Les filles et les garçons ne sont pas séparés.

U14 Années 2001 et plus jeunes

2 Droit de participation

Le SJC est ouvert à tous les garçons et à toutes les filles qui :

- a) suivent leur scolarité obligatoire en Suisse ou sont de nationalité suisse ;
- b) sont né(e)s après le 1er janvier 2001 ;
- c) n'ont jamais été en possession d'une licence de Swiss Table Tennis (STT) ou d'une autre fédération de tennis de table ;
- d) acquièrent une licence ultérieure à partir du 1er janvier de la nouvelle année civile ; ces joueuses et joueurs peuvent disputer la compétition jusqu'à la fin ;

3 Eliminatoires et tournoi final

3.1 Qualification locale (de novembre à mars)

Systeme de jeu :

Championnat par équipes en différents groupes – chacun joue contre chacun. La qualification se compose de groupes comptant entre quatre et huit équipes chacun. Les différents groupes sont formés en fonction de l'„appartenance cantonale“ afin de limiter au mieux les distances des déplacements pour les équipes. Si un canton annonce très peu d'équipes ou des équipes isolées, il faut intégrer celles-ci dans un autre canton. Une équipe qui est intégrée dans une autre AR fait également partie de cette AR pour calculer les places de participation à la finale suisse.

Les groupes comptant six à huit équipes disputent un tour préliminaire simple, les groupes comptant cinq équipes (et moins) disputent un tour aller et un tour retour.

Organisation :

- Swiss Table Tennis est responsable de la promotion, de la réception des inscriptions et si cela est souhaité de l'établissement du plan des matchs.
- En concertation avec les AR, la qualification locale et le tour intermédiaire peuvent être organisés par les AR.
- Les clubs inscrivent les équipes et ils sont chargés de nommer un responsable des équipes. Si STT organise les calendriers de jeu ils informent STT concernant leurs dates de match. Les responsables des équipes / clubs sont chargés de faire respecter les plans des matchs.
- Les feuilles de match sont renvoyées à STT dans les délais.
- En règle générale, les responsables des équipes organisent la gestion des matchs (organisation sur place, matchs avancés/reportés, etc.) de manière autonome. Ils sont aussi les interlocuteurs des équipes adverses. En cas de questions et de remarques, l'office central Swiss Table Tennis se tient volontiers à votre disposition.

3.2 Tour intermédiaire régional (avril à mai)

Si la qualification locale dans une AR a eu lieu en plusieurs groupes, un tour intermédiaire régional est ensuite disputé.

Système de jeu : les meilleures équipes des championnats locaux disputent un tour intermédiaire régional. En fonction du nombre des équipes, on joue des matchs de poule, avant d'appliquer le système de l'élimination directe.

Jours de match : durant un week-end.

Organisation :

Les responsables régionaux organisent et dirigent le tour intermédiaire régional (durant un week-end).

3.3 Finale nationale (juin)

Système de jeu :

Les meilleures équipes des tours intermédiaires régionaux disputent une finale nationale – d'abord poules, ensuite selon le système de l'élimination directe.

- Contingent : le nombre maximum d'équipes sélectionnées par catégorie est égal au double du nombre d'AR ayant organisé des qualifications locales et régionales pour au moins deux équipes dans cette catégorie.
- Nombre d'équipes sélectionnées par AR : chaque AR ayant organisé des qualifications a droit d'office à une équipe. Les places restantes sont attribuées aux différentes AR proportionnellement au nombre d'équipes ayant participé jusqu'à la fin aux éliminatoires locales. Ces places sont attribuées en utilisant la méthode d'Hondt utilisée dans différents pays lors d'élections au système proportionnel (méthode de la plus forte moyenne, voir exemple).
- Lors de l'attribution des dernières places, en cas d'égalité de moyenne, c'est l'équipe qui a le plus grand diviseur qui est sélectionnée en premier.
- Le nombre d'équipes sélectionnées par AR ne doit pas être supérieur à la moitié du nombre d'équipes ayant participé aux éliminatoires locales ; pour pouvoir participer à la finale nationale, une AR doit avoir organisé des éliminatoires locales pour au moins deux équipes.
- Si en raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant de leur canton/AR, une équipe a été attribuée à une autre AR, elle fait partie de l'AR dans laquelle elle a disputé la qualification locale également pour calculer le contingent des places de participation.

4. Organisation de la finale nationale

La finale se déroule sur un seul jour, un dimanche de juin.

Première situation possible : 16 équipes sélectionnées (toutes les AR représentées)

Première phase : poules éliminatoires (1 groupe de 4 équipes, 4 groupes de 3 équipes, 12 tables); les deux premières équipes sont sélectionnées pour le tableau principal par élimination directe, soit au total 10 équipes ;

Deuxième phase: huitième de finale pour 4 des 5 équipes classées deuxièmes ; l'équipe classée deuxième dispensée de ce huitième de finale est désignée par tirage au sort ;

Dernière phase : quart de finale, demi-finale, finales pour les rangs 1, 2 et 3, puis proclamation des résultats et remise des distinctions.

Cette option nécessite 10 h 30 à partir du début des rencontres. Si on commence à 9 h 00, la compétition dure jusqu'à 19 h 30 environ.

Deuxième situation possible : 14 équipes sélectionnées (ou moins)

On répartit les 14 équipes en 2 groupes de 4 équipes et 2 groupes de 3 équipes ce qui nécessite 12 tables ; il y a 8 équipes sélectionnées qui entrent directement dans le tableau du quart de finale. Cette variante nécessite 1 h 30 de moins que la précédente, vu qu'il n'est pas nécessaire de passer par un huitième de finale. Si on commence à 9 h 00, la compétition dure jusqu'à 18 h 00 environ.

Troisième situation possible : 8 équipes (ou moins)

On forme deux groupes à quatre équipes. Les équipes qui finissent leur groupe sur la première ou deuxième place se qualifient directement pour les demi-finales.

Swiss Table Tennis définit le mode pour la finale au préalable.

5. Règlement de jeu

1. 1. L'ordre des matchs : des équipes de 2 joueurs s'affrontent, on joue quatre simples et un double :

A – X
B – Y
Double
B – X
A – Y

Les équipes se composent d'au moins 2 joueurs. Les titulaires et les remplaçants sont inscrits nominativement. Pour le double, chaque équipe peut aligner un troisième joueur dont le nom sera inscrit dans le champ prévu à cet effet de la feuille de match. Les matchs se déroulent selon les règles de tennis de table actuelles (trois sets gagnants, 11 points, etc.).

2. La distribution des points se fait selon les matchs gagnés. Exemple : si la rencontre entre l'équipe A et l'équipe B se termine sur le score de 3:2, l'équipe A obtient 3 points pour le classement, l'équipe B obtient 2 points.

3. Après la fin des matchs, la feuille de match doit être envoyée **dans les 24 heures** à l'adresse suivante :

Swiss Table Tennis
Case postale 606
CH-3000 Berne 22

Après réception des feuilles de match, les résultats et le classement sont actualisés en permanence sur le site Internet du Swiss Table Tennis.

4. ***Si l'organisation est assumée par STT :***

Le calendrier de jeu annexé n'est pas contraignant. Il est possible d'avancer des matchs de façon illimitée. Les matchs reportés doivent avoir lieu au plus tard un mois après le match planifié. Si parmi les équipes concernées aucune date consensuelle ne peut être trouvée, le calendrier de jeu de STT est applicable. Par consentement mutuel, il est également possible d'organiser des poules (l'organisation se fait de manière autonome par les responsables des équipes). Les matchs avancés et reportés ainsi que les poules doivent être annoncés par courriel à l'office central STT (sonja.schenk@swisstabletennis.ch) impérativement **à l'avance**.

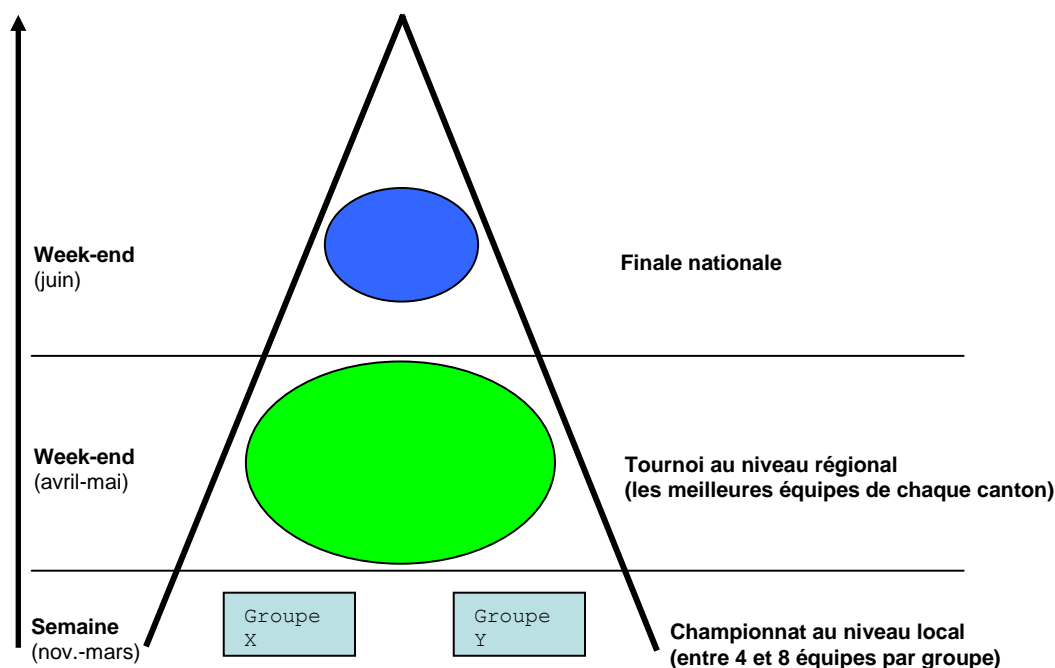
Tous les matchs de la qualification locale doivent avoir eu lieu le **31 mars**. Tous les matchs qui n'ont pas été disputés à ce moment sont pris en compte avec le résultat 0:0.

Si l'organisation est assumée par l'AR : Selon les directives de l'AR

5. **Joueurs remplaçants:** C'est possible de jouer avec des joueurs remplaçants pour autant que c'était communiqué à l'office central STT avant son mise en jeu (sonja.schenk@swisstabletennis.ch). Les règles des joueurs remplaçants 50.4.5 et 50.4.6 dans le règlement sportif convient comme directives.
6. **Mode :** le nombre d'équipes inscrites variant fortement d'un canton à l'autre et d'une AR à l'autre, il fallait également adapter le mode du championnat. Selon un nouveau système de calcul, les places pour le tournoi final sont réparties sur les associations régionales proportionnellement au nombre des équipes inscrites (voir annexe !).
7. **Suite :** Si la qualification locale dans une AR a eu lieu en plusieurs groupes, un tour intermédiaire régional est ensuite disputé qui se déroulera durant un week-end entre le 1^{er} avril et le 15 mai. Les dates exactes seront communiquées ultérieurement.
8. **Finale nationale :** la finale nationale aura lieu dimanche, le **14.06.2015**. L'organisateur n'est pas encore désigné, les personnes intéressées sont priées de nous contacter. Les détails concernant la finale seront communiqués à la mi-mai.
9. Le règlement sportif STT constitue la base des compétitions par équipes (à l'exception des points susmentionnés).

6. Le Suisse Junior Challenge en résumé

Comment la compétition se déroule-t-elle ?



1. Annexe

Exemple sélection

	AR	Equipes engagées (Qualifications)	Sélection d'office	1	2	3	4	5	Attribution
U14	AGTT	11	1	11 (2)	5.5	3.67	2.75	2.2	2
	ANJTT	0	0	0	0	0	0	0	0
	ATTT	6	1	6 (5)	3	2	1.5	1.2	2
	AVVF	17	1	17 (1)	8.5 (4)	5.67	4.25	3.4	3
	MTTV	5	1	5	2.5	1.67	1.25	1	1
	NWTTV	±	0	0	0	0	0	0	0
	OTTV	9	1	9 (3)	4.5	3	2.25	1.8	2
	TTVI	0	0	0	0	0	0	0	0
		49	5						10

On divise successivement le nombre d'équipes engagées dans les qualifications par 1, 2, 3, ..., et on attribue les places aux plus fortes moyennes dans l'ordre décroissant (voir les chiffres entre parenthèses) jusqu'à ce que l'on ait épuisé les places disponibles. En cas d'égalité de moyenne, la place est attribuée en premier à l'AR qui a le plus grand diviseur (sélection numéro 4 et 5 en catégorie U15).

Die Anzahl der an den Qualifikationen teilnehmenden Mannschaften wird sukzessive durch 1, 2, 3, ..., usw. dividiert. Die Plätze werden den Höchstzahlen zugeteilt (Reihenfolge durch die in Klammern gesetzten Zahlen angegeben), bis die zur Verfügung stehenden Plätze ausgeschöpft sind. Bei Gleichheit der Zahlen wird der RV mit dem grössten Divisor zuerst gewählt (Selektion Nummer 4 und 5 in der Kategorie U15).